



La prime Macron de 2 000 €...

Vous la voulez ?

Pas ? Partiellement ? TOTALEMENT ?

Le monde fait face à une pandémie dont il n'existe aucun vaccin et aucun traitement !

Tout le monde est unanime, pour limiter la généralisation de la contamination et des milliers de morts, il faut éviter les contacts entre les personnes. Les dirigeants des différents pays ont pris des mesures différentes, ont plus ou moins anticipées, et les résultats sont flagrants à l'exemple des États-Unis qui n'ont pas pris de mesures de confinement.

En France, le gouvernement a décidé de confiner les gens chez eux, tout en laissant travailler les salariés dont l'activité est utile et vitale à la nation.

Les salariés de LDC Bourgogne font partie de cette catégorie de salariés, ils doivent travailler pour nourrir la nation. Pour ce faire, ils prennent des risques du simple fait de côtoyer de nombreuses autres personnes.

Le Gouvernement avait annoncé la mise en place d'une prime de 1 000 €, passée à 2 000 €, mais toujours accordée au bon vouloir du patron.

A LDC, la réponse de la direction générale a été affichée dans les panneaux pour que les salariés jugent par eux-mêmes.

Comme dans les autres sites du groupe, la direction a annoncé une prime de 10 € et 5 euros brut pour les personnes en télétravail par jour de présence de la période du 16 mars au 10 mai, soit 48 jours maxi et c'est sans compter les baisses annoncées des primes d'intéressement et de participation !

Les salariés n'ont pas attendu pour faire des efforts !

Ils ont poursuivi leur travail, vivant parfois des situations très difficiles, il a même fallu que la CGT fasse un droit d'alerte pour que la sécurité des salariés soit assurée partout sur le site.

Alors pourquoi la Direction veut attendre la fin pour décider de donner ou non une prime ?

La CGT vous alerte, si vous voulez obtenir la prime de 2 000 €, il va falloir agir et avant la fin de la pandémie !

Sinon, après, vous n'aurez plus que vos yeux pour pleurer face à une direction qui vous demandera de faire plus d'efforts en pleurant sur ses résultats...

D'une année sur l'autre, vous voyez vos primes diminuer alors que les dividendes reversés aux actionnaires ont progressé de 30 % en 4 ans !

Une prime de 2 000 € pour les 730 salariés de LDC Bourgogne (CDI & CDD) représente la somme de 1,46 M€.

Ceci peut vous paraître très important, mais cela représente moins de 40 % des dividendes que LDC Bourgogne a remonté l'année dernière.

Vous le constatez tous les jours, c'est le travail des salariés qui crée de la richesse. Sans votre travail, pas de produits à vendre, et donc pas de profits !

Preuve que les salariés créent la richesse, c'est à eux qu'on demande de sauver l'économie, pas aux riches !

Cette crise sanitaire révèle que les moins payés sont les plus utiles à la société !

.../...

C'est précisément pour cette raison que la CGT demande que tous les salariés bénéficient de cette prime, car c'est bien le fruit du travail de chacune et chacun d'entre vous, CDI & CDD, qui aura permis les excellents résultats de LDC Bourgogne qui permettent de remonter ces dividendes.

Si vous voulez obtenir la prime, il faut donc agir sans plus attendre !

La CGT demande :

- La prime de 2 000 € pour tous les salariés
- Que la direction prenne entièrement en charge la journée de solidarité comme demandé chaque année par la CGT.

Les élus CGT sont passés dans différents services et les salariés consultés ont annoncé à environ 50 % vouloir engager une action de grève.

Avant de lancer l'appel avec le jour, la CGT profite du lancement de son blog pour élargir la consultation.

Parlez-en entre-vous et faites remonter très rapidement à vos élus ou par mail au syndicat vos revendications et intentions de grève.

Pour obtenir ces revendications, la CGT envisageait d'appeler les salariés à faire un « premier » débrayage dans les jours à venir d'une heure de grève à la prise de poste et / ou 1 h de grève en fin de poste

Exemples :

- Vous prenez normalement à 6h du matin, vous ne venez au travail qu'à 7h et vous dites à votre chef que vous étiez en grève de 6h à 7h ET / OU Vous devez normalement finir votre travail à 18h, à 17h vous allez dire à votre chef que vous quittez votre poste de travail car vous êtes en grève.

La CGT reviendra très vite vers vous pour vous donner les jours de grève.

Informations utiles :

- Vous n'êtes pas obligés de prévenir à l'avance que vous ferez grève (*Il n'y a pas de préavis dans le privé*)
- Si votre hiérarchie vous demande : vous pouvez dire : « Je ne sais pas ».
- Les grévistes resteront chez eux le temps de la grève, ainsi, il n'y aura pas de rassemblement (*car interdits à cause du confinement*).

Pour chaque secteur en grève, désignez une personne pour remonter le nombre de grévistes à la CGT et vos attentes.

Attention, pendant la grève le respect des règles barrières est impératif, ne pas vous approcher à moins d'un mètre les uns des autres. Protégez-vous !

Vous retrouverez toutes les informations sur le BLOG de notre syndicat : <http://cgt-ldcbourgogne.fr/>